EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JUILLET 2023

Le 11 Juillet 2023, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 04 Juillet 2023, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BOYER, SANS, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme	MESSYASZ	Adjointe	qui a donné procuration à	M. FERNANDEZ Adjointe
Mme	SEGUIN	Conseillère M^{ale}	qui a donné procuration à	M. CROMER Conseiller M^{al}
Mme	BOUDEAU	Conseillère M^{ale}	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
M.	ALCOUFFE	Conseiller M^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M^{ale}
Mme	QUILLET	Conseillère M^{ale}	qui a donné procuration à	Mme SANS Conseillère M^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. BASQUE, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, MICHELON et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

323 - OBJET : OPAH- RU – ORI Aides aux propriétaires

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat par délibération du 20 décembre 2016 et la signature d'une convention d'OPAH le 6 décembre 2019. Des aides pourront donc être accordées pendant 5 ans aux propriétaires qui réalisent des travaux d'amélioration de leur logement.

Ces dossiers d'aides, sont instruits par SOLIHA TERRES OCEAN, en charge du suivi-animation et étudiés lors de Comités Techniques de suivi, auxquels participent la CdC, les communes concernées, l'Anah, le Département, la CAF et la MSA. Ils émettent un avis avant validation, lors d'une Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH).

À l'issue du comité technique de suivi qui s'est déroulé le 25 Mai 2023, le dossier d'un couple de propriétaires Lesparrains est éligible au financement de la commune, pour un montant total de **2 000 €**. Ce dossier obtiendra également un financement de l'Anah, du Département, de la CdC et de la caisse de retraite.

Il est donc proposé à l'assemblée de valider le dossier d'aide au couple de propriétaires Lesparrains, étudié en comité technique de suivi, ainsi qu'il figure dans le tableau ci-dessous :

Demandeur					Financement				Étiquette
Nom	**Prénom**	**Commune**	**Types de travaux**	**Date COTECH**	**Montant projet TTC**	**Subvention totale**	**% aides publiques**	**Lesparre-Médoc**	**% de gain**
TOURNIER DUCOURNEAU	Pascal	Lesparre-Médoc	Énergie	25/05/2023	17 799,78 €	13 860,00 €	78 %	2 000 €	65%
				TOTAL	**17 799,78 €**	**13 860,00 €**		**2 000 €**	

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

- Approuve l'octroi d'une aide au couple de propriétaires Lesparrains susvisés souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre de l'OPAH, dont le dossier a été préalablement validé en Comité Technique de suivi, pour un montant total de **2 000 €,** tel qu'énoncé ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20230711-323-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 12/07/2023

MAIRIE DE LESPARRE-MÉDOC (Gironde)

Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD